



PARTENARIAT ENTRE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET L'ÉTAT

En marge de la COP 21 à Paris, la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Ségolène Royal et le Président du gouvernement de la Polynésie française, Édouard Fritch, ont signé un accord pour renforcer le réseau polynésien des aires marines éducatives et étendre la démarche à l'échelle nationale en respectant la philosophie du concept polynésien né aux Marquises. Ainsi la Direction générale de l'éducation et des enseignements et l'Agence française pour la biodiversité travaillent en partenariat sur les AME en Polynésie Française.



L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Pour s'engager dans la démarche de labellisation AME, une classe de cycle 3 doit tout d'abord répondre à l'appel à manifestation d'intérêt pour :

- Expliquer son souhait de gérer une AME auprès de sa commune.
- Décrire la zone (intérêts culturels, pédagogiques, géographiques et scientifiques).
- Identifier une ou des personnes référentes pouvant aider à la gestion de l'AME.

Les candidats retenus disposent d'une année scolaire pour présenter leur dossier d'obtention du label.

LES 3 PILIERS DES AIRES MARINES ÉDUCATIVES

1 CONNAÎTRE LA MER

Pour acquérir des connaissances pluridisciplinaires afin de mieux comprendre leur environnement proche et les écosystèmes gérés par les élèves au regard des enjeux identifiés.

2 VIVRE LA MER

En mettant en oeuvre des actions par les élèves pour encourager les interactions avec les autres usagers de cet espace marin.

3 TRANSMETTRE LA MER

Pour partager leurs connaissances et sensibiliser leurs pairs, père, mère, maire, ... ils deviennent alors ambassadeurs des aires marines éducatives !

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

DGEE
DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Antenne de Polynésie française
Immeuble Bougainville à Paofai
2^{ème} étage
BP 115 - 98713 Papeete - Tahiti
www.afbiodiversite.fr

Direction Générale de l'Éducation
et des Enseignements
Rue Tuterai Tane
BP 20673 - 98713 Papeete - Tahiti
www.education.pf

LES AIRES MARINES ÉDUCATIVES



Connaître, vivre et transmettre la mer

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

DGEE
DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION ET DES ENSEIGNEMENTS



LES AIRES MARINES ÉDUCATIVES ?



C'est la Polynésie française qui a initié le réseau des aires marines éducatives. La première AME a été créée à Tahuata en 2012, à l'initiative d'une école marquisienne. Les élèves, séduits par l'intégrité écologique que leur rapportaient les scientifiques, ont décidé de gérer les ressources naturelles de leur propre baie.

Afin de consolider la démarche, un réseau pilote de 6 AME (baptisé « PUKATAI », signifiant corail en marquisien) a été initié en 2014 dans l'archipel d'origine.

Même si les enfants et l'ensemble de la communauté éducative s'imprègnent par le concept innovant du respect de leur milieu, l'AME n'a pas pour finalité la protection mais l'éducation.

L'école va entamer en classe un processus similaire à celui de la création puis de la gestion d'une **aire marine protégée** pour que les enfants deviennent de futurs gestionnaires de leur environnement, forts de cette conscientisation et citoyenneté assumée.



PROCÉDURE D'OBTENTION DU LABEL

Le dossier de candidature est transmis au comité de pilotage. Il se compose :

- De la déclaration d'intention de l'école avec la signature de la charte « aire marine éducative » ;
- De la description de la baie avec une proposition du périmètre pour l'AME ;
- D'une fiche relative au référent AME choisi (qualifications éventuelles) ;
- D'un avis favorable du maire approuvant la démarche, pouvant mener à la délibération du conseil municipal ;
- Des résultats de l'état écologique.



RECONDUCTION DU LABEL

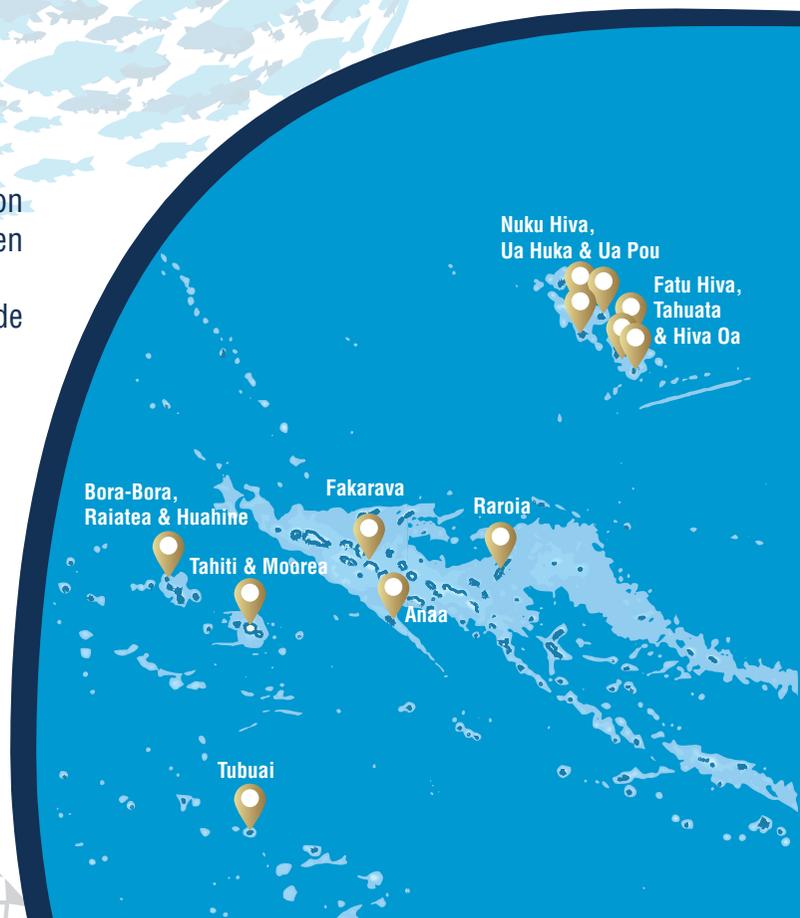
Le maintien du label AME est soumis à l'évaluation des activités réalisées durant l'année scolaire en lien avec les 3 piliers.

L'école transmet un tableau d'activités au comité de pilotage.



DES GESTIONNAIRES ET DES AMBASSADEURS

La démarche des AME demeure avant tout un support pédagogique et éducatif innovant au service des apprentissages et performances des élèves dans tous les domaines d'enseignement. C'est aussi un moyen de les initier à la gestion durable de leur environnement proche. Ils s'engagent dans un projet de démarche participative citoyenne qui les amène à mobiliser les parties prenantes comme les usagers, les associations et le conseil municipal.



OÙ SETROUVENT LES AME EN 2019 ?